

CONVENTION LIEU

RELATIVE AUX REGLES CONTRACTUELLES APPLICABLES AUX LIEUX DANS LE CADRE DU TOUR DE FRANCE PHOTO 2013

Entre :

L'ASSOCIATION : Tour de France Photo (TFP)

Siège social : (en cours de changement)

Enregistrée à la préfecture de Paris sous le numéro : W751213493

Représentée par son président : Thomas Ueberschlag

Date de naissance : 26/06/74

Téléphone : +33 (0)6 28 22 39 09

E-Mail : contact@tourdefrancephoto.fr

Et :

Le LIEU :

Adresse :

Représentée par :

Téléphone :

E-Mail :

Dénommés les Signataires

Préambule :

L'association Tour de France Photo (TFP) organise le Tour de France Photo 2013 (TFP2013) du 14 au 28 avril 2013. Cet évènement a pour but d'organiser des collaborations artistiques et humaines entre passionnés de la photographie principalement des photographes, des modèles, des maquilleurs, des coiffeurs, des stylistes, des vidéastes, des accessoiristes et des décorateurs.

Afin de respecter l'esprit du TFP2013, les Signataires s'engagent à ne pas utiliser les photographies et vidéos qui en seront issues dans un contexte pornographique ou de nature à porter atteinte aux bonnes mœurs ou, dans un contexte susceptible d'opérer une discrimination en raison de la race, de la religion, des opinions politiques ou des orientations sexuelles des personnes concernées.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit entre les Signataires:

Article 1 - Définitions

La notion de photographie est définie par « tout support reproduisant une image sur un support analogique ou numérique ou tout autre support en fonction de l'évolution de la technique ».

La vidéo regroupe « l'ensemble des techniques permettant l'enregistrement ainsi que la restitution d'images animées, accompagnées ou non de son, sur un support électronique et non de type photochimique ».

Les termes « crédits photo » applicables aux photographies issues du TFP2013 regroupent :

- Le logo : "Tour de France Photo 2013"
- La fonction puis le nom et le prénom ou le « pseudo » de chaque Signataire concerné par chaque photographie.
- La ville et le Lieu où a été prise la photographie.

Article 2 - Assurance et consignes de sécurité

Avant le démarrage des prises de vue l'association Tour de France Photo s'engage à adresser par mail une attestation d'assurance en cours de validité, couvrant les activités exercées sur le site.

Le responsable du Lieu s'engage à communiquer les éventuelles consignes de sécurité au groupe dès leur arrivée.

Article 3 – Mise à disposition et respect du Lieu

Le Lieu est mis à la disposition de l'association Tour de France Photo pendant la journée de l'étape pré-citée.

Une loge pourvue de prises de courant et suffisamment spacieuse pour accueillir une vingtaine de personnes devra être mise à disposition afin que le groupe puisse se préparer.

Un endroit pour déjeuner tous ensemble devra également être mis à disposition.

Déplacements : Si le lieu est ouvert au public le groupe s'efforcera de ne pas gêner les visites. Les déplacements se feront uniquement dans les espaces autorisés et jamais dans les parties privées.

Propreté : Rien ne sera jeté au sol et les lieux seront laissés dans l'état dans lesquels ils ont été trouvés.

Les fumeurs fumeront à l'extérieur et utiliseront les cendriers.

Article 4 - De la production des photographies

Le Lieu autorise les photographes et les vidéastes à fixer, reproduire, communiquer et modifier par tout moyen technique les photographies et vidéos. Les photographies et vidéos pourront ainsi être reproduites en partie ou en totalité sur tout support (notamment numérique, papier, textile, plastique, etc.) et intégrées à tout autre matériel (tel que photographie, dessin, illustration, peinture, vidéo, animations, etc...) connus ou à venir. La présente autorisation est donnée pour le monde entier.

Article 5 - De l'envoi des photographies

L'association Tour de France Photo s'engage à fournir au Lieu les photographies prises pendant la journée de l'étape pré-citée.

- Au format WEB : Afin que les publications des photographies issues du TFP2013 soient homogènes et respectent le travail collaboratif de chacun, les « crédits photo » figureront directement sur chacune des photographies d'une taille de 1200 pixels (bord le plus long).
- Au format HD : sans redimensionnement détinées à l'impression. Les « crédits photo » seront communiqués distinctement dans un fichier texte annexe portant le même nom que celui donné à la photographie. Elles utiliseront la convention de nom "HD_VILLE_NOM_PRENOM_001.JPG, ...002.JPG, ...003.JPG etc...".

Ville :

Date :

Article 6 - De l'utilisation des photographies

Le Lieu est autorisé à utiliser pour toute action de démarchage auprès d'agences ou de structures assimilées, pour tout concours dans la presse traditionnelle ou sur internet, ainsi que pour l'illustration de leurs pages web personnelles, les photographies et vidéos réalisées dans le cadre de la présente convention.

Si le Lieu souhaite utiliser une ou plusieurs photographies réalisées pendant le TFP2013 à des fins commerciales, il conviendra de prendre contact avec l'association pour en donner les raisons et la diffusion. Si la diffusion est de grande ampleur il conviendra de créer un contrat.

S'agissant du traitement numérique de la photographie et/ou de sa modification infographique, les photographes sont les seuls à bénéficier du droit d'y recourir. A cet égard, sauf accord préalable du photographe, il est interdit aux autres Signataires de permettre à un tiers de procéder à un traitement numérique ou à une modification, même partielle, d'une photographie.

Les Signataires s'engagent à ce que les « crédits photo » figurent sur chaque photographie issue du TFP2013.

Il est toutefois fait exception à ce principe dans les cas suivants :

1. Lorsqu'elles sont publiées sur le web à une taille inférieure à 600 pixels en hauteur ne permettant pas la lisibilité des « crédits photo », ils seront indiqués à proximité de la photographie, ou en début d'une galerie.
2. Lorsqu'elles sont imprimées en vue d'une exposition, les « crédits photos » seront indiqués à proximité de la photographie.
3. Lorsque la destination de la publication ne permet pas l'apposition des crédits photos (par exemple : cartes de visite....)

Article 7 - De la production des montages vidéo


Afin que les montages vidéo issus du TFP2013 soient homogènes, les vidéastes s'engagent à faire figurer en début de la vidéo, le logo ou le titre : "Tour de France Photo 2013", en sous-titre le nom du Lieu et à indiquer en générique de fin les noms, prénoms (ou pseudos) et fonctions des participants de la journée. La liste des mécènes de l'association

Etabli en deux exemplaires originaux.

Date :

Pour l'association Tour de France Photo
Thomas Ueberschlag – Président

Pour le Lieu
Nom du Représentant :



Signatures précédées du nom et du prénom et de la mention manuscrite «lu et approuvé»